

SOCIETE POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES  
ET DE L'ESTHETIQUE DE LA FRANCE



Monsieur Bruno LE MAIRE  
Ministre de l'Économie, des Finances et de la  
Souveraineté industrielle  
139, rue de Bercy  
75572 PARIS Cedex 12

Monsieur Marc FESNEAU  
Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté  
alimentaire  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP

Madame Rima ABDUL-MALAK  
Ministre de la Culture et de la Communication  
3, rue de Valois  
75001 PARIS

**LRAR n°**  
**LRAR n°**  
**LRAR n°**

Paris, le 15 novembre 2022

Objet : vente du patrimoine mobilier du domaine de Grignon (AgroParisTech)

Messieurs les Ministres,  
Madame la Ministre,

La tentative de vente à la découpe défiscalisée du château de Grignon a suscité une grande émotion conduisant à l'élaboration d'un autre projet ayant pour objectif le maintien de l'unité et de la vocation agricole du domaine.

Cet ensemble monumental et naturel, dédié à l'enseignement agricole depuis son acquisition par le roi Charles X en 1826, était un haut lieu de notre patrimoine et un quasi domaine national.

Cette tentative de démembrement a été prolongée, malgré nos alertes à ce sujet, par une dispersion mobilière incompréhensible.

Du 10 au 15 juin 2022 se tenait en effet sur le site *enchères-domaine.gouv.fr* une vente en ligne de biens provenant notamment de l'AgroParisTech. Le mélange de provenances, l'impossibilité de voir les objets (vente en ligne), joints à la qualité extrêmement mauvaise des photographies diffusées, lui donnaient une publicité toute relative. La mention « de style », inscrite sur toutes les notices de la vente, jointe à des mises à prix dérisoires, renforçait le peu de cas fait par l'administration des objets cédés.



Console d'époque Louis XVI vendue par les domaines du 15 juin 2022 (lot 245),  
revendue par la SVV Daguerre à Drouot le 8 novembre 2022 (lot 155).

Le 8 novembre 2022, la SVV Daguerre (lots n°141, 155 et 159) remettait en vente à Drouot trois des lots adjugés par les domaines en juin. Leur appartenance à l'époque Louis XVI était à cette occasion rétablie.

Outre un lit Louis XVI, une suite de 10 chaises, mise à prix 50 euros par les domaines et vendue 2050 euros, était revendue pour 4550 euros et une exceptionnelle console, mise à prix 40 euros par les domaines et adjugée 2250 euros, revendue pour 13 000 euros. Ces meubles portaient respectivement les numéros d'inventaire GR 144, GR 33 1-10 et GR 45 et, pour certains, une marque au fer « S.A.G. » du domaine de Grignon.

Plus grave, un rarissime mobilier, probablement en suite avec la console (dont l'entretoise reprend notamment la sculpture du dossier d'un canapé), a été vendu en plusieurs lots par les domaines (lots 309, 336, 337 et 338 correspondant aux inventaires du château de Grignon GR 40 1-4, GR 42 1-2, GR 43, GR 44 1-4 et GR 59 1-2).



Ensemble de sièges de Jean-Baptiste Sené (1748 - 1803) composé d'un canapé, de 2 bergères, de 4 fauteuils à la reine, de 10 cabriolets et de 3 chaises (vente des domaines du 15 juin 2022, lots 309, 336, 337 et 338).

Cette précieuse suite, aujourd'hui en grande partie exportée en Angleterre, était composée d'un canapé, de 2 bergères, de 4 fauteuils à la reine, de 10 cabriolets et de 3 chaises, soit 20 sièges au total, portant l'estampille de Jean-Baptiste Sené (1748 - 1803), maître en 1769, fournisseur bien connu du Garde-Meuble de la Couronne. Le modèle de ce mobilier était jusqu'alors connu par un fauteuil estampillé Sené de la collection Jacques Malatier (vente Paris, Drouot, SVV Ader, 10 octobre 2018, lot 249).



Fauteuil à la reine estampillé Jean-Baptiste Sené (1748 - 1803), issu de la vente des domaines du 15 juin 2022 (partie du lot 309). La garniture des manchettes mise en place à Grignon a été conservée.

La photographie de l'un des fauteuils à la reine, aujourd'hui dégarni à l'exception de ses manchettes, issu du lot 309 de la vente des domaines du 15 juin, suffit à témoigner de l'exceptionnelle qualité de l'ensemble dispersé et du prestige de l'institution qui en était affectataire.

Il s'agit par conséquent d'une triple perte : pour le domaine de Grignon, pour le patrimoine national et accessoirement pour nos finances publiques. Les 4 lots concernés, mis à prix pour 170 euros ont en effet été adjugés pour un total de 6240 euros, soit une fraction minime de leur valeur réelle.

Comment, malgré l'émotion suscitée par la cession du domaine de Grignon, l'État a-t-il pu se désintéresser du sort de ses collections mobilières ? D'autres mobiliers de qualité, datant de la Restauration ou du Second Empire (lots 307 et 312 par exemple), témoignaient également de l'importance et de la continuité de cette institution.

L'intégration de cet ameublement muséal aux collections du mobilier national pour un dépôt dans un domaine national s'imposait à l'évidence.

La cession du domaine de Grignon, l'une des plus anciennes institutions françaises, révèle un processus de décomposition d'un patrimoine commun – immobilier, mobilier et immatériel – au profit de quelques-uns.

Notre droit s'oppose pourtant en principe à de telles braderies mobilières puisque l'article D. 113-16 du code du patrimoine dispose aujourd'hui que : « *Sont confiés au Mobilier national : [...] 2° La vérification des propositions de versement à l'administration des domaines des meubles et objets mobiliers appartenant à des administrations de l'Etat. La remise à l'administration des domaines des objets mobiliers de toute nature par les services publics est subordonnée au visa préalable du président du Mobilier national attestant qu'aucun d'eux ne présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art ; dans le cas contraire, les objets sont remis, contre décharge régulière, au Mobilier national et inscrits par celui-ci à son inventaire* » (ancien décret n° 80-167 du 23 février 1980, art. 5).

Nous vous demandons, par conséquent, de bien vouloir diligenter une mission d'inspection conjointe afin d'éclaircir la date d'entrée dans les collections nationales des œuvres cédées, la nature des dysfonctionnements intervenus et les remèdes propres à empêcher qu'ils ne se reproduisent. Nous souhaitons notamment savoir si la remise par le ministère de l'Agriculture de ces mobiliers à l'administration des domaines a fait l'objet d'un « *visa préalable du président du Mobilier national attestant qu'aucun d'eux ne présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art* ».

Nous vous demandons également de bien vouloir suspendre toute nouvelle vente du patrimoine mobilier du domaine de Grignon afin de mener à bien son inventaire - notamment de ses collections en lien avec l'agronomie - et de les doter d'une protection juridique adéquate.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les ministres, Madame la ministre, l'expression de ma haute considération.



Julien LACAZE

Président de Sites & Monuments - SPPEF

Liens :

Vente en ligne des domaines « Saint-Maurice Administratif 1 » du 10 au 15 juin 2022  
<https://encheres-domaine.gouv.fr/hermes/ventes/ventes-aux-encheres/vente-du-15062022-en-ligne-exclusivement/439683>

Vente Paris, Drouot, SVV Daguerre, du 8 novembre 2022 (lots n°141, 155 et 159)  
<https://www.daguerre.fr/catalogue/130772-collections-privees-dont-derniers-souvenirs-du-chateau-de-francquetot>

Article D. 113-16 du code du patrimoine  
[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000044945420/2022-11-15/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044945420/2022-11-15/)

5/5